

COMMUNE DE LE TOUR DU PARC

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Objet	Désignation	Référence législative et réglementaire	Service public concerné	Référence au plan
Servitude concernant la protection des établissements ostréicoles et coquilliers et les gisements naturels d'huîtres et de coquillages	Totalité du territoire communal	Décret du 30-10-1935 - articles 2 et 10 - Décret du 25-01-1945 (littoral du Morbihan)	Agence Régionale de Santé Délégation du Morbihan 32 boulevard de la Résistance B.P. 514 56019 VANNES CEDEX	AS 2
Servitude de passage des piétons le long du littoral	Voir dossier approuvé le 31 mai 2005	Loi 76-1285 du 31-12-1976 complétée par la loi 86-2 du 03-01-1986 (loi littoral) Décret n° 77-753 du 07-07-1977 Décret n° 90-481 du 12-06-1990 Code de l'Urbanisme : Articles L 160-6 à L 160-8 Articles R 160-8 à R 160-33	Direction Départementale des Territoires et de la Mer 8 rue du Commerce 56019 VANNES CEDEX	EL 9

Données fournies par les gestionnaires en 2007
Document établi le 25 janvier 2011
Document approuvé le

COMMUNE DE LE TOUR DU PARC

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<i>Objet</i>	<i>Désignation</i>	<i>Référence législative et réglementaire</i>	<i>Service public concerné</i>	<i>Référence au plan</i>
Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Réseau de distribution moyenne tension	Loi du 15-06-1906 modifiée Loi du 08-04-1946 (article 35) Ordonnance du 23-10-1958 Décret du 06-10-1967 Décret du 11-06-1970	EDF Distribution Service Technique Electricité rue du Vincin B.P. 401 56010 VANNES CEDEX	I 4
Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement	Totalité du territoire communal	Code de l'Aviation Civile : Articles R 214-1 et D 244-1 à D 244-4 (Articles L 126-1 et R 126-1 du Code de l'Urbanisme) Arrêté et circulaire du 20-07-1990	Direction Générale de l'Aviation Civile Aérodrome de Rennes- St Jacques B.P. 9149 35091 RENNES CEDEX	T 7

Données fournies par les gestionnaires en 2007
Document établi le 25 janvier 2011
Document approuvé le